

# La Petite Eglise dans l'??Ouest, r??action Vend??enne au Concordat ? (suite et fin)

## Description

### Lire la Premi??re partie de l'??article

#### L'abb?? George

Mademoiselle de La Haye-Montbault ne tarda ?? s'??enqu??rir d'??un autre pr??tre. Mais la personnalit?? de l'abb?? Audebert ne lui facilitait toujours pas la t??che. L'abb?? Ozouf, pr??tre r??fractaire du dioc??se de Coutances qui ??tait parvenu ?? ??migrer en Angleterre pendant la Terreur, et qui en 1801 avait refus?? le Concordat, devint l'??aum??nier de la marquise de La Haye-Montbault ?? la mort de Letellier.

Mais au d??c??s de l'abb?? Fossey desservant des Aubiers, Ozouf le rempla??sa aupr??s des dissidents de cette commune. Toutefois, il se d??pla??sa de temps ?? autre ?? Beaulieu pour officier dans la toute nouvelle chapelle [1](#). Pacreau, *M??moire sur le schisme de la Petite ??glise en France sp????cialement dans le dioc??se de Poitiers*, manuscrit -copie presbyt??re Courlay : « (â?!) quitta Nantes vint d'??abord ?? Beaulieu chez la Demoiselle de la Haye cela se passait en 1834. L'??ann??e suivante il se transporta aux Aubiers avec toute sa suite, il y fut bien re??su et y fixa avec plaisir son domicile. De l'?? il visita les chapelles de Beaulieu, de Ciri??res, de Montigny, de Courlay et de Saint Andr?? Â».

Ce n'??est qu'??en 1840 qu'??arriva ?? Beaulieu l'abb?? Georges. Encore un personnage ??nigmatique. Voici comment l'abb?? Pacreau le d??crit :

« Plus tard arriva en France (?) ?? Beaulieu le sieur George, ce pr??tre natif du dioc??se de Chamb??ry ??tait un homme hautain, brouillon, entich?? de sa personne quoique de capacit?? m??diocre et m??me de m??urs assez douteuses. S'??tant mis en d??saccord avec ses sup??rieurs eccl??siastiques, il ??tait venu ?? Turin ou il avait r??ussi ?? avoir des entr??es assez favorables chez quelques hauts personnages qui avaient d'??abord voulu le prot??ger. Ces derniers ayant fini par mieux conna??tre ce personnage l'??vinc??rent tout ?? fait. Ainsi ??conduit George vint en France et alla d'??abord battre le pav?? de Paris, o?? Monsieur Maisonneuve dont nous avons parl?? plus haut, l'??avait connu dans une situation fort d??gradante. Apr??s quelques p??r??grinations il fut re??su ?? Bordeaux o?? il a deux vicariats successifs et en peu de temps apr??s interdit par l'??archev??que. Alors il lui vint en pens??e de se donner comme pr??tre dissident, ayant appris ce qui se passait en Vend??e et? Dans le bocage chez la demoiselle de La Haye ?? Beaulieu, il r??sout de s'??y rendre, mais d??pourvu de ressources p??cuniaires pour faire le voyage il se fit passer pour un pr??tre z??l?? qui entreprenait de venir convertir la? ? du dioc??se de Poitiers. Au? de cette ruse il voyagea de cure en cure et arriva enfin ?? Beaulieu. L'?? il s'??aboucha avec la demoiselle dissidente et s'??offrit ?? elle pour ??tre son aum??nier. Il fut re??su tr??s facilement, et joua si parfaitement son r??le qu'??il gagna aupr??s de son h??tesse sa confiance.

?? la demoiselle quelques portions de ses immeubles en s'??y appropriant d'??avec les b??n??fices. Mais bient??t l'??homme ne put s'??emp??cher de se montrer. De tr??s graves rumeurs se r??pandirent sur son immoralit???. La Justice de Bressuire intervint, et apr??s des ins??tions et des enqu??tes, le sieur George fut

arrêté conduit en prison et envoyé en cour d'assises à Niort. Son jugement eut lieu à huis clos et il fut condamné à l'exposition publique et aux travaux forcés. Un temps après l'expiration de sa peine, il vint faire apparition à Bressuire liquider ses affaires pacuniaires et recueillir les sommes qu'il y avait déposées. Il disparut ensuite et l'on a perdu ses traces depuis ce temps-là».

C'était un véritable prêtre donc selon l'abbé Pacreau, ancien vicaire de la région de Bordeaux, il se serait vu interdire d'exercer par son évêque, et alors vers 1840 tenta sa chance auprès de la marquise de La Haye-Montbault.

89	ie		Fasilleau	Louise	2	1
90	Bault	V	Hôte de la George	Catherine	Propriétaire	1
91	ie		Minault	Jeanne .	Domestique	1
92	ie		M. St. georges François		Prieur	1
93	ie		GREGOIRE veuve Marie		Domestique	1
94	ie		Elavard	Marienne	Domestique	1
95	ie		Mainvret	Jean Baptiste	Instituteur	1
96	ie		Jolteau	Joseph	Domestique	1
97	ie		Boult femme Jolteau	Perrine	Domestique	1
98	ie		Jolteau	Emelie		1
99	ie		Jolteau	Paul		1
100	je		Jolteau	Antoine		1
101	ie		Jolteau	Marienne	Domestique	1
102	ie		Jolteau	Pierre .	Domestique	1
103	ie		Jolteau	Louis . .	Domestique	1
104	ie		Ricard	Basile . .	Domestique	1

Recensement de 1841 où l'on voit l'abbé George qui sous le nom St George vit à la Mlle de La Haye-Montbault

Il profita des excès de bonté de sa bienfaitrice, et parvint à lui soutirer les bénéfices de ses biens immobiliers ! Rappelons que ne pouvant plus profiter les bénéfices de la fabrique, souvent les riches dissidents aidèrent financièrement leurs officiants.

Mais cette fois la population fut soupçonneuse, de plus des rumeurs d'atteinte aux mœurs vis-à-vis de jeunes filles circulaient et une dénonciation alerta une fois de plus les autorités. Arrêté, il aurait été condamné à plusieurs années de travaux forcés. Cela parut dans de nombreux articles de presse.

— On lit dans *le Bressuirais*, journal de Bréssuire (Deux-Sèvres), 23 juillet :

« L'abbé Georges, prêtre étranger, après avoir long-temps erré en Sardaigne et parcouru en France plusieurs diocèses, se fixa en 1839 à Beaulieu, en qualité d'aumônier de Mlle de la Haye-Montbault. Cette demoiselle, d'un âge assez avancé, que ses sentimens de piété et de charité ont rendue l'objet de la vénération publique dans le pays, possède une fortune considérable, et appartient à la religion dissidente ou de la petite église. L'abbé Georges embrassa sa communion et devint le pasteur de ses co-religionnaires. On prétend qu'abusant de l'influence que son ministère sacré lui avait acquise sur l'esprit de cette demoiselle, il avait conçu et réalisé en partie le projet de l'envoyer à l'étranger dans un couvent de religieuses, et de s'emparer de tous ses biens. De plus, on accusait ce prêtre de se livrer dans la confession envers les jeunes filles à des actes de la plus révoltante immoralité. Ces faits si graves aux yeux de la morale et de la loi ont occupé l'attention du parquet; M. le procureur du Roi et M. le juge d'instruction accompagnés de la gendarmerie se sont transportés, au domicile de l'abbé Georges, et ont fait opérer son arrestation. L'instruction est dirigée avec activité. »

Le Constitutionnel, 27 juillet 1843 (Retronews)

— On écrit de Bressuire, le 23 juin :

« Jean-François George, prêtre étranger, après avoir longtemps erré en Sardaigne et parcouru en France plusieurs diocèses, où l'on suppose que sa conduite a été l'objet des censures ecclésiastiques le plus sévères, vint au commencement de l'année 1839 se fixer à Beaulieu, en qualité d'aumônier de Mlle de la Haye-Monbault. Cette demoiselle, d'un âge assez avancé, que ses sentimens de piété et de charité ont rendue l'objet de la vénération publique dans le pays, possède une fortune considérable, et appartient à la religion dissidente, ou de la petite église. Le sieur George embrassa sa communion, et devint le pasteur de ses coreligionnaires. On prétend qu'abusant de l'influence que son ministère sacré lui avait facilement acquise sur l'esprit de cette demoiselle, il avait conçu et réalisé en partie le projet de l'envoyer à l'étranger dans un couvent de religieuses, et de s'emparer de tous ses biens. De plus, on accusait ce prêtre schismatique de se livrer dans la confession envers les jeunes filles à des actes de la plus révoltante immoralité.

» Ces faits, si graves aux yeux de la morale et de la loi, ont occupé l'attention du parquet, et le 12 de ce mois,

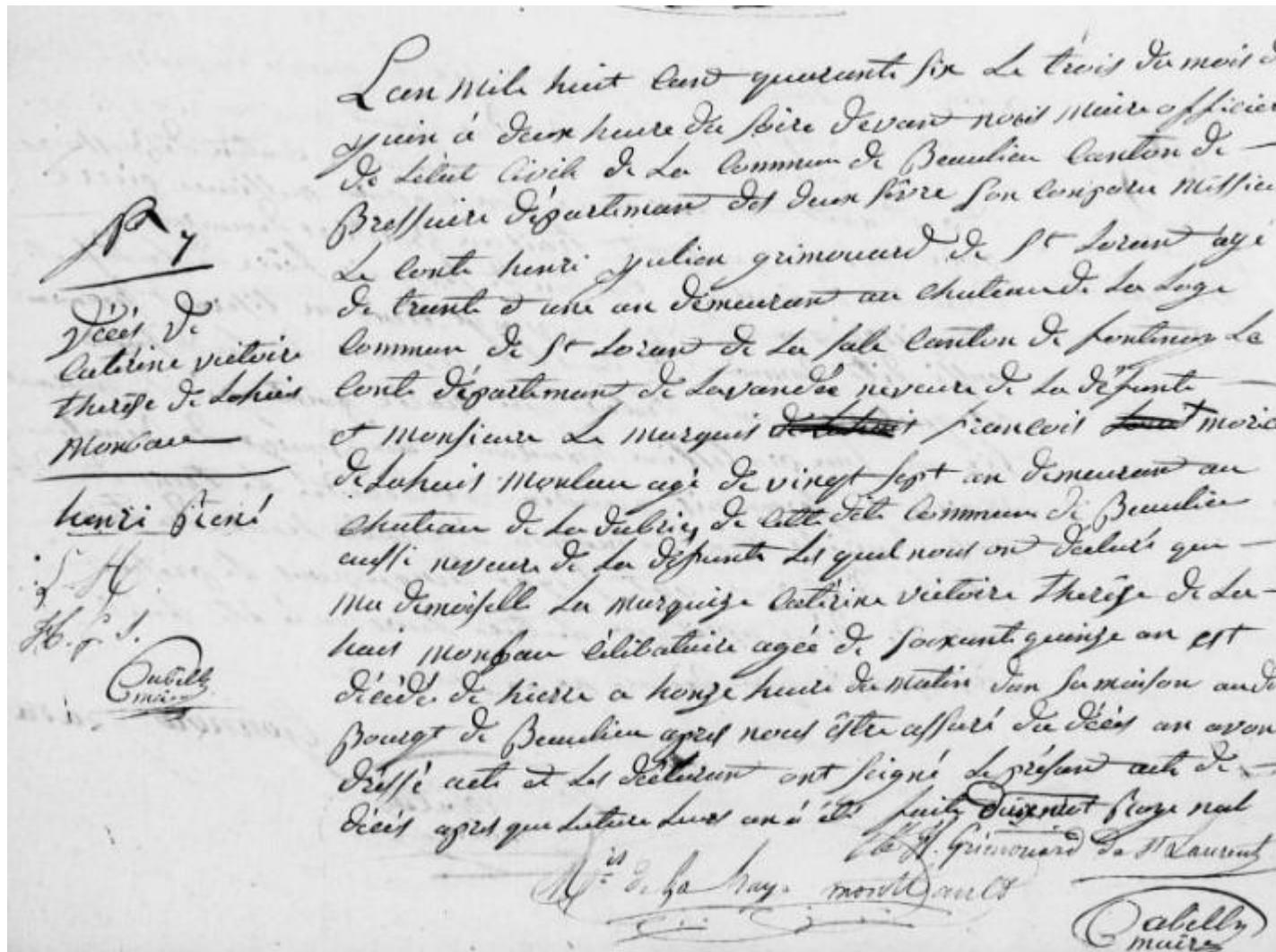
M. le procureur du Roi et M. le juge d'instruction, accompagnés de la gendarmerie, se sont transportés au domicile de l'abbé George, et ont fait opérer son arrestation sous leurs yeux. Cette mesure, sagement conduite, et que justifient des faits qu'il ne nous est pas permis de révéler, loin d'avoir porté le trouble parmi les dissidens, semble au contraire les avoir ralliés aux poursuites de la justice.

» L'instruction est dirigée avec activité. »

Journal des débats politiques et littéraires, 28 juillet 1843

Ce fut une des rares fois que la Monarchie de Juillet intervint contre la Petite Église, et cela uniquement à cause des crimes de l'officiant.

Mlle de La Haye-Montbault le soutint pourtant jusqu'à??au bout, jetant le trouble dans la population dissidente bâilliote enne. Elle déclara en 1846 privant ainsi les derniers dissidents de Beaulieu de leur chef de file, même si elle ne les oublia pas dans son testament.



Acte de dÃ©cÃ©s de Catherine de La Haye-Montbault

Ainsi face aux problèmes politiques de l'abbé Lethellier, aux choquantes escroqueries de l'abbé Georges, nombreux furent ceux qui rejoignirent les rangs des concordataires. Mais ce n'était pas la seule commune à connaître ces problèmes.

En 1856, ce fut au tour de l'abbé Audebert de déclamer, en ayant la satisfaction de savoir que plus de 50% de la population s'était converti.

L'abbé Baudry lui succéda et participa lui aussi activement la lutte contre la dissidence. Il procéda même à une réhabilitation de mariage en avril 1853 de François Geffard « en face de l'église catholique ». Arch. DOp. Vienne : 20 J 497. Réhabilitations de mariages dissidents. À partir des Trois Glorieuses, lorsqu'enfin chaque paroisse était desservie par un prêtre

concordataire la reconquête commençait également, il y eut alors tout une vague de réhabilitation de mariage de la part de l'Église, quelquefois même sans le consentement du conjoint<sup>3</sup> « Dès 1820, le pape Pie VII, autorisait cette pratique même sans il n'y avait pas un double consentement, si seulement l'un des deux membres du couple acceptait de rentrer dans le giron la Grande Église » dans *Les réhabilitations de mariages dissidents dans le nord des Deux-Sèvres de 1830 à 1860* de Pascal Hébrault [http://shsds.deux-sevres.fr/etude\\_congres\\_2015\\_mariage.pdf](http://shsds.deux-sevres.fr/etude_congres_2015_mariage.pdf) comme l'avait permis le pape Pie VII dès 1820 ; et que l'évêque de Poitiers avait repris par ses statuts synodaux imprimés en 1829. C'est à ce moment-là que le bastion du nord fut « annihilé ». La commune des Aubiers qui en 1801 comptaient autant de dissidents que Courlay, eut au moins 38 mariages réhabilités entre 1847 et 1850 et selon le recensement de 1851 était tombé à 331 dissidents au lieu de 1 200 juste après le Concordat<sup>4</sup> « Les Aubiers ne regroupent plus que 331 dissidents sur une population de 2 121 habitants (15,6 %) alors que la paroisse en comptabilisait 1 200 sur un total de 1 617 (74,2 %) au début du siècle. Et le curé Pacreau en compte seulement 100 sur un ensemble de 2 522 habitants (3,9 %) en 1865 » .

Grâce à une supplique de 1866 du curé de Beaulieu à l'impératrice Eugénie afin d'obtenir des secours pour la reconstruction du clocher de l'église, nous savons qu'il y avait encore 150 dissidents à Beaulieu sur une population de 450<sup>5</sup> « La petite commune de Beaulieu située à cinq kilomètres de Bressuire (Deux-Sèvres) se compose de 450 habitans dont un tiers n'est pas catholique » cité dans une supplique de Guerry curé de Beaulieu à S. M L'impératrice pour obtenir un secours pour la reconstruction du clocher de l'église datée du 26 septembre 1866 à Ad79 cote 20 384 Église (1866-1895).



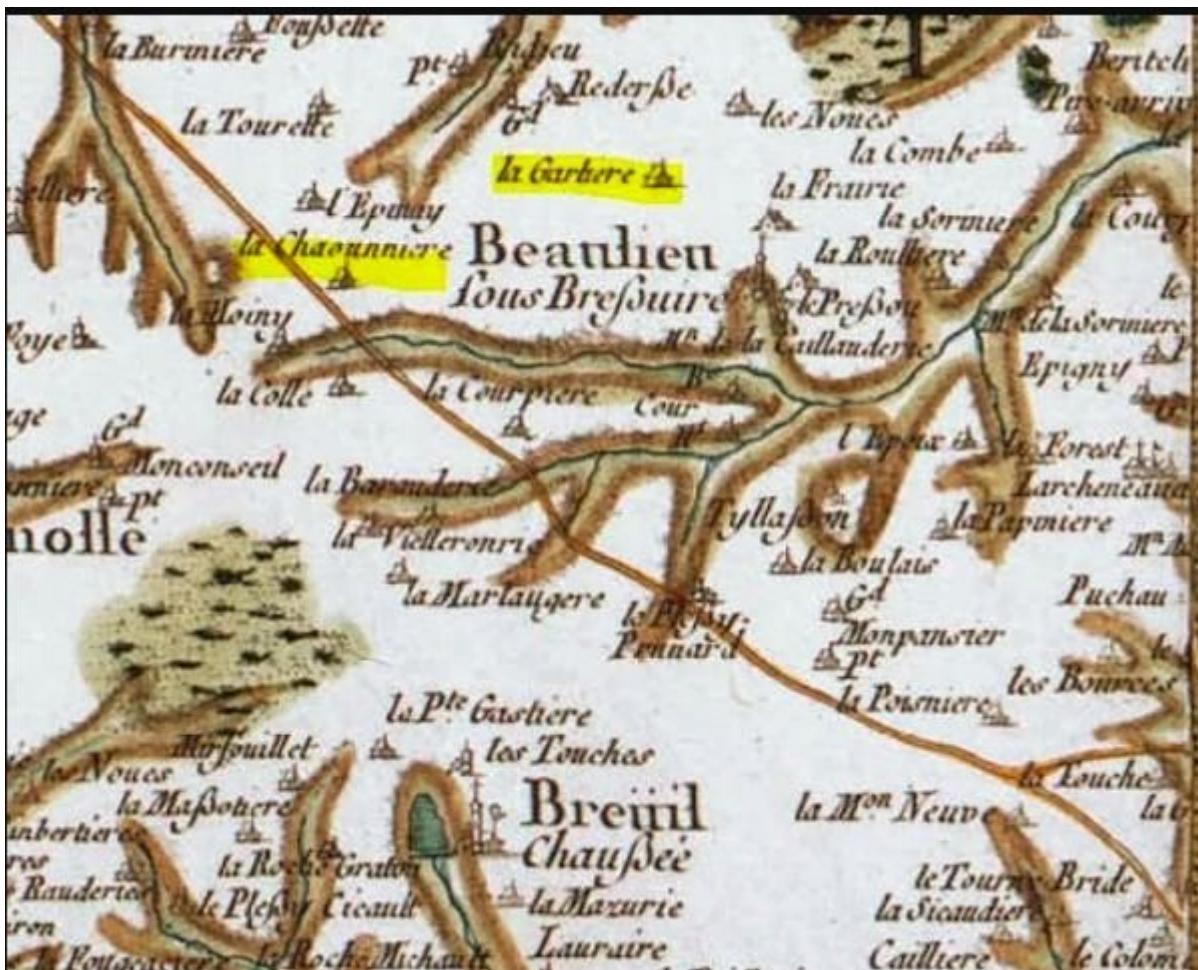
---

Tombe de Catherine de La Haye-Montbault en 2019 (elle a depuis été retirée du cimetière et déposée au Château de La Dubrie)

## Le combat par l'éducation

À Beaulieu, mais en vain dans tout le bocage bressuirais, durant la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'opposition ne se faisait plus entre les prêtres, mais sur le plan des écoles ? Cela était une période où la Petite Église n'avait plus de prêtres ; leur évêque Mgr de Thémines était déchu sans jamais avoir voulu en ordonner de nouveau.<sup>6</sup> Chanoine Naz. T., *Dictionnaire de droit canonique*, T. VI col. 1438-1447 : « Les autres, et de nombreux prêtres réfractaires en France, considéraient Mgr de Thémines comme leur chef religieux et lui attribuaient une juridiction pour l'Église universelle, en vertu des pouvoirs extraordinaires accordés par Pie VI aux évêques français lors de la Révolution et, selon eux, jamais retirés. La Petite Église de Lyon espéra prêter des soutiens à Mgr de Thémines pour être ordonné ; mais le prélat sait informé en 1821-1822 de la position de cette Église en matière janséniste et rompit tout rapport avec elle ». Leur chef de file fut un laïc Philippe Texier, fils du combattant vendéen Joseph, et les membres de la famille Texier furent sur plusieurs générations officiants laïcs à la Petite Église à Courlay.

Très rapidement, l'enjeu du conflit fut les enfants et leur éducation spirituelle et pour cela le combat de la Petite Église se fit par des femmes célibataires et pieuses dévouées à la cause dites les sœurs Ursulines. Cela était tout le paradoxe de la petite Église au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, entre son respect de la tradition ancestrale et de par le manque de prêtres, son choix d'une laïcisation et d'une féminisation. Ces sœurs pouvaient ainsi parfois diriger le culte laïc, en démontrer la validité et tenir toute idéologiquement aux prêtres catholiques.<sup>7</sup> Pour Mgr Pie l'abbé de Poitiers « cette papauté laïque et féminine » était choquante cité par Julien Rousselot, *la petite Église des Deux Sèvres, permanences et mutations, maîtrise d'histoire contemporaine -université Tours 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48-1998*. Mais surtout, elles assuraient l'enseignement afin notamment que par leurs connaissances des textes religieux les jeunes générations puissent contrecarrer les tentatives de conversion des officiants catholiques. Ce sont elles qui activement firent durer la dissidence dans le temps en ouvrant des écoles mixtes.<sup>8</sup> Il y avait des écoles tenues par des sœurs, à Courlay, Cirières et Breuil-Chaussée et Beaulieu, elles avaient rarement leur brevet de capacité et contrevenaient donc à la loi Guizot de 1833, mais ne furent pas inquiétées par la Monarchie de Juillet. Ainsi, paradoxalement pourrait-on presque dire, pendant de nombreuses années l'enfant dissident savait lire, écrire et compter à la différence de l'enfant catholique.<sup>9</sup> Julien Rousselot, *la petite Église des Deux Sèvres, permanences et mutations, maîtrise d'histoire contemporaine-université Tours- 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199.*



En 1830, pour contrecarrer l'abbé Audebert, Mademoiselle de La Haye-Montbault fit donc construire une école dissidente dans une ferme voisine dont elle était propriétaire, la Chaonnière. Testament de Mlle la Haye-Montbault « Je soussignée Catherine Thérèse Victoire de La Haye Montbault, propriétaire, demeurant au logis de la Prévoté à Beaulieu, canton de Bressuire, donne et lague avec droit d'accroissement entre eux à Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément Aristide Jottreau, frères germains, mes filleuls, enfants de Joseph Jottreau et de Marie Perrine Bouet, demeurant actuellement la dite Prévoté, la maitairie de la Chaonnière, et tout ce qui en dépend, sans aucune réserves, située communes de Beaulieu et de Bretignolles, plus la maison que j'ai fait construire pour les bonnes sœurs au dit lieu de la Chaonnière avec le jardin en dépendant (â?) » Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1. École qui était ouverte aux enfants des deux sexes et où l'enseignement était assuré par deux institutrices congrégationnistes également dissidentes.<sup>11</sup> Monographie scolaire : notice sur l'histoire de l'enseignement primaire de la commune dressée par Mr Vergnau Instituteur 1902 Ad 79 4 BIB 96-1 : « vers 1830, une Demoiselle Catherine de la Haye-Montbault, personne très charitable, très libérale malgré son origine aristocratique appartenant à la secte religieuse des Dissidents sait mut de l'ignorance profonde dans laquelle grandissait les enfants de cette époque, et résolut de leur procurer les moyens de s'instruire. Dans ce noble but, elle fit établir une maison dans sa ferme de la Chaonnière (hameau de la commune de Beaulieu) et y établit

pour lâ??instruction des enfants des deux sexes, deux institutrices congrÃ©ganistes dissidentes comme elle. AprÃ's avoir enseignÃ© quelques annÃ©es ces sÅ?urs quittÃ"rent la commune, on ne sait pour quel motif Â».

Mais les Â« sÅ?urs Â» quittÃ"rent rapidement la commune. Trop rigoriste ? Car comme nous lâ??avons vu prÃ©cÃ©demment, plusieurs courants existaient au sein de la communautÃ©, et la Marquise de La Haye-Montbault fut classÃ©e dans les Â« relÃ©gÃ©chÃ©sÂ», notamment par son choix de prÃªtres ayant prÃªtÃ©s Ã  un moment ou Ã  un autre serment au Concordat<sup>12</sup>. Julien Rousselot, *la petite Ã©glise des Deux SÃ©vres, permanences et mutations, maîtrise dâ??histoire contemporaine universitÃ© Tours- 1996-97- Revue dâ??histoire du pays bressuirais nÂ°48- 1998 199*. Ces Â« sÅ?urs Â» furent alors remplacÃ©es par un jeune homme de Beaulieu, Jean-Baptiste Maingret<sup>13</sup>. Jean Baptiste Maingret Ã©tait nÃ© Ã  Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, mÃ©tayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1). Mademoiselle de La Haye-Montbault fort intelligemment, profitant de la clÃ©mence de la Monarchie de Juillet, lui fit obtenir un brevet de capacitÃ© et lâ??installa Ã  Beaulieu oÃ¹ il fit la classe aux enfants des deux sexes en qualitÃ© dâ??instituteur libre<sup>14</sup>. Jean Baptiste Maingret Ã©tait nÃ© Ã  Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, mÃ©tayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1), Â« lâ??unique instituteur privÃ© de la secte Â» selon lâ??abbÃ© Pacreau. Dans son testament<sup>15</sup> Testament en date du 5 juin 1844 devant HÃ©ry notaire Ã  Bressuire Ad79 1R1 , Mademoiselle de La Haye-Montbault avait lÃ©guÃ© la majoritÃ© de ses biens Ã  sa famille, mais elle nâ??avait pas non plus oubliÃ© lâ??enseignement des dissidents, ainsi il y avait une clause disant :

Â« de payer annuellement et Ã  perpÃ©tuitÃ©, chaque terme du premier janvier, la somme de deux cents francs, pour lâ??instruction des enfants pauvres des deux sexes de la ditte commune de beaulieu. Cette somme sera versÃ©e entre les mains de lâ??instituteur de la commune par les soins de M. le Maire. (â?!) Le premier paiement des deux cents francs pour lâ??instruction des enfants pauvres se fera au premier janvier qui suivra mon dÃ©cÃ©s en proportion du temps Ã©coulÃ©Â»

AprÃ's le dÃ©cÃ©s de sa bienfaitrice, Maingret, se fit officiellement nommer instituteur communal. Et avec le concours de la mairie, il chercha un local dans le bourg mÃ¢me<sup>16</sup> Ad79 2O 282. Et le 1<sup>er</sup> novembre 1848, Joseph BÃ©nÃ©treau de Terves, afferma Ã  Pierre Gabilly, maire de Beaulieu, une maison avec grenier et jardin afin dâ??en faire une Ã©cole primaire.

Mais arriva le Second Empire avec au pouvoir le neveu de NapolÃ©on, qui fut un ennemi jurÃ© des dissidents. La tranquillitÃ© de culte que leur accordait Louis-Philippe fut remplacÃ©e par une longue pÃ©riode de tracasseries administratives, voire de persÃ©cutions<sup>17</sup>. Ils sont directement concernÃ©s par le dÃ©cret du 25 mars 1852 qui interdit toute rÃ©union ayant pour objet la politique, ou la religion en cas de culte non autorisÃ©.

En 1851, lâ??instituteur se heurta Ã  lâ??inspecteur dâ??acadÃ©mie, opposÃ© Ã  la dissidence. Ce dernier Ã©crivit alors au curÃ© de Beaulieu, lâ??abbÃ© Baudri<sup>18</sup> AD797M5:

Â« Par suite du rapport adressÃ© par moi Ã  Mr le Recteur sur lâ??Ã©cole de Beaulieu, rapport oÃ¹ je signalais le grand danger de laisser lÃ© un foyer et une chaire Ã  la dissidence, dans un moment surtout oÃ¹ tous les bons esprits sentent la nécessitÃ© de rÃ©agir contre lâ??esprit religieux pour sauver la sociÃ©tÃ© en pÃ©ril ; Mr Le Recteur de lâ??acadÃ©mie des Deux-SÃ©vres, frappe de rÃ©vocation lâ??instituteur

*Maingret que jâ??ai prÃ©venu il a y dÃ©jÃ© plusieurs mois du danger qui le menaÃ§ait, et que jâ??ai vainement tentÃ© Ã  plusieurs reprises de ramener dans le giron de lâ??Ã©glise Romaine. Jâ??envoie Ã  Mr le Maire de Beaulieu la lettre de rÃ©vocation, en priant ce magistrat de la remettre Ã  Mr Maingret, et de lui signifier lâ??ordre de fermer son Ã©cole, sâ??il ne veut encourir les peines portÃ©es par la loi. Mr le Recteur qui est aussi humain quâ??il est pieux, offre une derniÃ¨re planche de salut au sieur Maingret, me faisant espÃ©rer quâ??il lâ??vera lâ??interdit, si ce malheureux sectaire sâ??empresse dâ??abjurer entre vos mains. Mais encore faudrait-il Mr le CurÃ© que cette conversion soit sincÃ¨re, câ??est lâ??une chose dÃ©licate que nous abandonnons entiÃ¨rement Ã  votre sage apprÃ©ciation. Â«*

Maingret sâ??Ã©tait donc vu imposer un choix par lâ??inspection acadÃ©mique : se convertir ou Ãªtre rÃ©voquÃ©. Il ne cÃ©da pas et refusa de prÃªter le serment exigÃ© des fonctionnaires par le gouvernement impÃ©rial. Il fut donc rÃ©voquÃ© et lâ??Ã©cole fermÃ©e. Ce qui ne lâ??empÃªcha pas de continuer ses cours Ã  la ChÃ¢loniÃ¨re, en temps quâ??instituteur libre. En rÃ©ponse, lâ??abbÃ© Baudri, curÃ© en place, dÃ©cida Ã  son tour dâ??ouvrir une Ã©cole, mais catholique cette fois. Il fit ainsi venir en octobre 1852 des religieuses de la Salle-de-Vihiers et les installa dans une maison du quartier du Vignau louÃ©e Ã  un Charles Chartier pour 40 francs. Mais ce logement ne convenait pas [19AD79 2O 282](#), les sÃ©urs furent remplacÃ©es par les sÃ©urs Saint-Louis et Saint-Laurent qui sâ??installÃrent Ã  la PrÃ©vÃ´tÃ©, lâ??ancienne demeure de Mademoiselle de La Haye-Montbault ! Cette maison appartenait maintenant Ã  son neveu, catholique lÃ©gitimiste. Le neveu donc loua pour un bail prÃ©vu pour 14 ans et un loyer de 100 francs [20ibid](#). Ã? lâ??Ã©chÃ©ance du bail, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1867, le marquis ne souhaita pas le renouveler ; les religieuses furent dans lâ??obligation de partir, au grand dÃ©sespoir du prÃªtre catholique :

*Â« Mr le marquis de la Haye Montbault ne voulant plus continuer Ã  faire le bien quâ??il avait commencÃ©, songeait dÃ©jÃ© Ã  retirer sa maison Ã  la fin du bail qui serait expirÃ© le premier novembre 1867, il en a menacÃ© la commune pendant toute lâ??annÃ©e 1865. EspÃ©rant le faire changer de rÃ©solution, jâ??ai fait six Ã  sept fois le voyage de la Dubrie dans ce but. Mais la chose ne lâ??a pas Ã©tÃ© possible, une menace Ã©tant pour le Marquis, une dÃ©cission (â?!) .Â«*

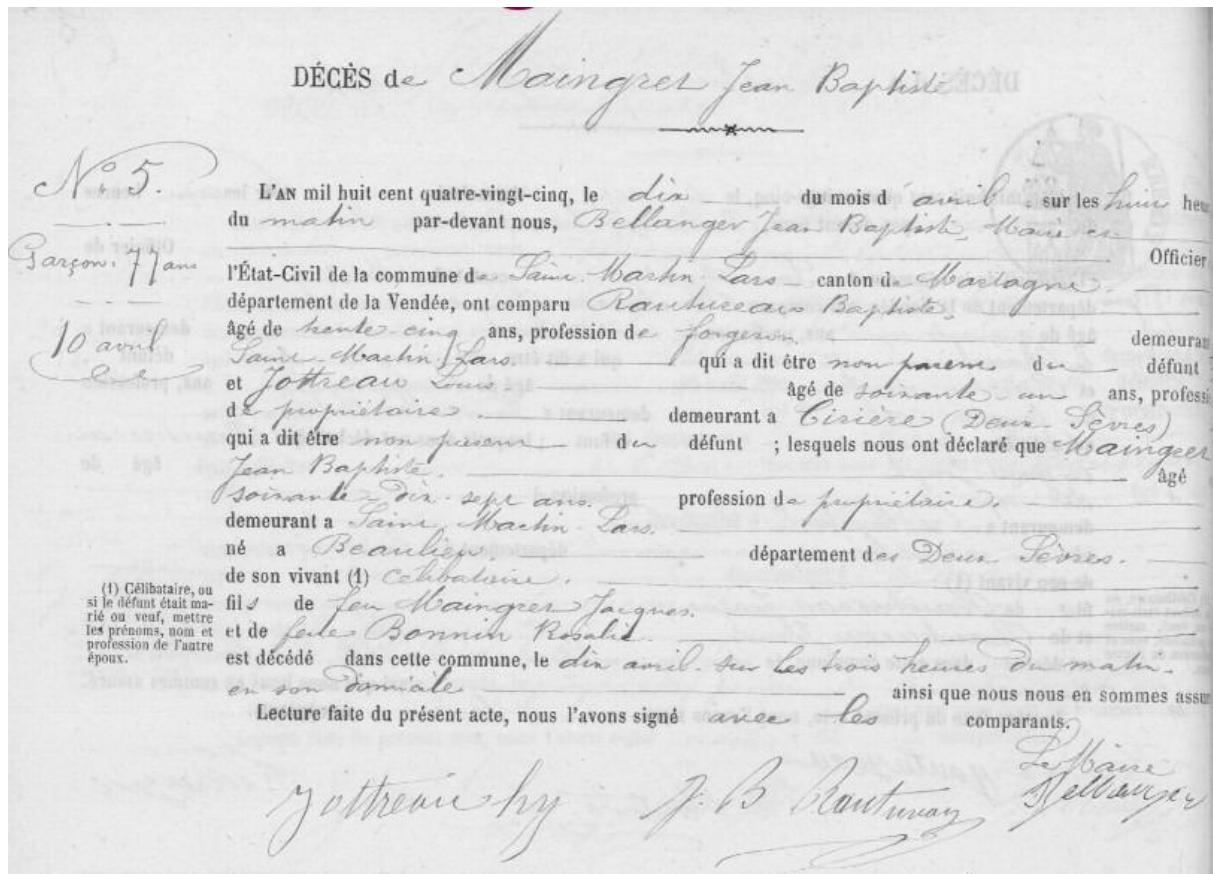
Mais lâ??instituteur Maingret et les dissidents pendant ce temps-lâ? ne sâ??avouÃrent pas vaincus, et leur rÃ©ponse fut financiÃ¨re comme en tÃ©moigne lâ??abbÃ© Baudri dans une lettre quâ??il Ã©crivit en 1862 Ã  son Ã©vêque :

*Â« Si vous ne mâ??autorisez pas Ã  renvoyer du catÃ©chisme et Ã  refuser pour la premiÃ¨re communion les deux enfants catholiques qui frÃ©quentent lâ??Ã©cole de mon instituteur dissident, aujourdâ??hui il y en a deux et dans un an il y en aura 40, lâ??Ã©cole de mes religieuses dans une commune aussi petite que Beaulieu sera dÃ©serte, toute ma paroisse de catholique deviendra dissidente. Est-ce Ã  une Ã©cole schismatique que les enfants apprendront la soumission au pape, aux Ã©vêques aux curÃ©s ?! Cet instituteur fait de la propagande, il y a les enfants de tous les dissidents qui se retrouvent Ã  5, 6 lieues autour ; il les reÃ§oit Ã  50 francs de moins que le taux fixÃ© par lâ??acadÃ©mie : ce qui suffit pour lui attirer tout le monde dissident et catholique (â?!) Jâ??ai consultÃ© tous mes confrÃ©res des environs, ils ne reÃ§oivent Ã  leur catÃ©chisme, ils nâ??admettent Ã  leur premiÃ¨re communion aucun enfant sâ??il ne frÃ©quente une Ã©cole catholique. Je nâ??ai pas voulu suivre leur exemple avant dâ??y Ãªtre autorisÃ© ; parce que je suis sur le thÃ©âtre de la guerre. Mais si votre grandeur me le permettaitâ?!* [21](#) AbbÃ© BÃ©nÃ©traut *Â« AbrÃ©gÃ© historique de la paroisse de Beaulieu-sous-Bressuire Â»* 1902 *Ã?vÃ©chÃ© de Poitiers â?? Dossier Beaulieu-sous-Bressuire.*

Avec le pouvoir impérial qui interdisait toute réunion ayant pour objet la politique ou la religion (si cette dernière n'acceptait pas une religion autorisée), les prêtres locaux servirent comme arme légale pouvant leur permettre pour sauver d'abîmer définitivement et firent souvent appel à la force publique, et cela même si le sous-préfet de Bressuire souhaitait temporiser à la différence du procureur impérial de la ville<sup>22</sup>Julien Rousselot, *la petite Église des Deux-Sèvres, permanences et mutations -maîtrise dans l'histoire contemporaine -université Tours 1996-97 -Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 1999.* La lutte contre les anticoncordataires devenait froide ce qui affecta le nombre de la population dissidente dans les Deux-Sèvres qui passa de 10 00 en 1830 à 3 560 en 1865<sup>23</sup>Abbé J. Pacreau « Mémoire sur le schisme de la Petite Église en France spécialement dans le diocèse de Poitiers, » manuscrit -copie presbytère Courlay .

Rappelons que la Petite Église n'est absolument pas proselytique, « on ne devient pas dissident, on naît dissident ». Cela appelle une érosion de son nombre ; même, mais surtout il fut quelquefois difficile de quitter la dissidence. Car en la quittant, c'était quitter en même temps un noyau familial et économique<sup>24</sup>Julien Rousselot, *la petite Église des Deux-Sèvres, permanences et mutations, maîtrise dans l'histoire contemporaine université Tour 1996-97 -Revue d'histoire du pays- bressuirais n°48 -1998 1999.*

Le conflit ne cessa à Beaulieu, quand après le départ de l'instituteur Maingret, un peu après<sup>25</sup>Recensement de Beaulieu en 1866, il est notable « instituteur privé » habitant le Verger avec ses sœurs Roze et Victoire où son frère François y est agriculteur. Car comme avait dit Pacreau « c'est autour de lui que la dissidence de Beaulieu n'est groupée jusqu'à ce jour ». En 1869, il habita de tous les biens de Mlle Cossin dissidente de Saint-Martin-Lars de-Tiffauges<sup>26</sup>Aujourd'hui Saint-Martin des tilleuls <https://www.st-martin-des-tilleuls.fr/historique/>. Cette commune fut longtemps le cœur du schisme du département de la Vendée. Et tout comme Mesdemoiselles de La Rochejaquelein et de La Haye-Montbault en leurs temps<sup>27</sup>Avec qui elle avait des liens cf. abbé Pacreau , Mlle Cossin y entretenait la flamme anticoncordataire. Elle fut une fidèle de l'un des derniers prêtres anticoncordataires historiques abbé Béon-Côteau et avait fait construire une chapelle pour maintenir le culte dissident. Après le décès de ce dernier, elle fit régulièrement venir des prêtres comme Ozouf, Maisonneuve dans sa commune. Elle fit donc de Maingret son hérétique avec obligation pour ce dernier d'entretenir le schisme<sup>28</sup>Elle aurait également été surnommée par ses adversaires « la papesse de saint Martin » la Croix de 1907 Gallica. , Maingret résida à Saint-Martin-Lars de-Tiffauges jusqu'à son décès le 10 avril 1885<sup>29</sup>Ad85 registres Saint-Martin-des-Tilleuls état-civil Décès 1884-1904 AC247 en tant que dernier représentant de la Petite Église de la commune<sup>30</sup>Article, *un schisme qui sévit dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica .*



Acte de décès de Jean-Baptiste Maingret (Archives de Vendée)

Il aurait joui paisiblement de cette fortune<sup>31</sup>AD 85num 503 84 Saint-Martin-Lars -en Tiffauges (*Chronique paroissiale* tome 4 n+9-13 1899 Les hérétiers de la demoiselle deux neveux avaient fait appel sans succès concernant son testament) quâ??il lâ?gqua à Louis Pierre Jottreau<sup>32</sup>R. P. Jean-Emmanuel B. Drochon, *La Petite Église : essai historique sur le schisme anticoncordataire, avec carte et portraits*, Paris Maison de la bonne presse-1894 1894. Gallica aurait â?tâ?c tisserand à Mortagne puis devenu chef de file des dissidents de Cirières./Dans de Clercq Charles, *Le retour à lâ??unitâ?c de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*. In: Revue des Sciences Religieuses, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52. Lors dâ??une tentative de rapprochement, entre Rome et les dissidents lyonnais et à vendéens à fut un des interlocuteurs avec un dâ?nommâ?c Bertaud( qui entrera à la suite de cela dans la Grande Église). Une dâ?clâ?cation lyonnaise logea chez Jottreau en novembre 1893 . Ce dernier â?tait le neveu de Joseph Jottreau à époux de Marie Bouet domestiques de la demoiselle de la Haye Montbault, et dont les deux fils Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément Aristide Jottreau, avaient hérâ?titâ?c dâ??elle de biens à la Chaonnière<sup>33</sup>Testament en date du 5 juin 1844 devant Hâ?ry notaire à Bressuire Ad79 1R1 . Louis Pierre Jottreau un temps tisserand à Mortagne-sur-Sâ?vre dâ?positaire des papiers de Mlle Cossin<sup>34</sup>Si on se râ?fâ?re à de Clercq Charles *Le retour à lâ??unitâ?c de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*. In: Revue des Sciences Religieuses, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52., vâ?cut quelques temps à Saint-Martin<sup>35</sup>Article, *un schisme qui sâ??â?teint*, dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica avant de devenir officiant laïc de Cirières<sup>36</sup>Clercq Charles, *Le retour à lâ??unitâ?c de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896* . Notons que ses cousins Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément avaient un troisième frère Joseph Delphin Stanislas qui avait épousé Marie Jeanne

Victoire Maingret, nièce de Jean-Baptiste, l' instituteur. En dernière précision, nous savons que selon une lettre du sous-préfet de Bressuire au préfet du département datée de 1854, la chapelle dissidente du centre du bourg devint également la propriété de la famille Jottreau dissidente<sup>37</sup>Ad 79 25 V1 lettre du 18 janvier 1854 du cabinet du sous-préfet de Bressuire au préfet indiquant que le propriétaire de la chapelle dissidente de Beaulieu M Gotros (pour Jottreau) . Tout cela indique un maillage familial et relationnel parmi les dissidents.



## L'arrivée de la IIIe République

Pendant ce temps à Beaulieu, Le successeur de l'abbé Baudri avait réussi à construire une école catholique en plein cœur du bourg, et cela avec le soutien de la municipalité et de dons privés. Parmi les donateurs se trouvent notamment : Le comte et la comtesse de Saint-Laurent (1 500 francs), le comte de Rohan-Chabot (1 000 francs), le marquis Auguste de la Rochejaquelein 300 francs), le marquis de La Haye-Montbault (103 francs)<sup>38</sup>Archives de la cure de Beaulieu. Elle fut inaugurée le 28 novembre 1867. Cette école fut la seule jusqu'à la fondation en janvier 1880 de l'école communale là que pour garçons, et cela malgré une tentative du curé de Beaulieu l'abbé Guerry (qui n'a aucun rapport avec le précédent) de s'y opposer sous le prétexte du prix d'acquisition trop élevé et que comme il disait « deux écoles à Beaulieu ne sont pas nécessaires vu qu'il n'y a que 491 habitants » (â?)<sup>39</sup>Ad 79 20282 Elle fut construite au Saut et pouvait accueillir 80 élèves<sup>40</sup>En 1903 l'école pour filles fut fermée et une autre école religieuse fut décidée dès 1905.

Comme dans nombreuses petites communes des environs, les filles fréquentaient l'école catholique, et les garçons l'école communale. Seules exceptions, les filles étaient protestantes, dissidentes et celles dont les parents avaient des opinions plus libérales que la moyenne du Bressuirais. Les parents de ces petites filles dissidentes vivaient ainsi une tentative de la part des sœurs enseignantes de les faire entrer dans le giron catholique. Il est vrai que la IIIe république fut très bien accueillie par les dissidents ! Comme on vient de le voir, les enfants se mirent ainsi à fréquenter l'école publique<sup>41</sup>Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sœurs, permanences et mutations, -maîtrise d'histoire contemporaine université -Tours 1996-97- Revue d'histoire du pays bressuirais n°48 -1998/199 : Il serait intéressant de chercher à savoir si ces persécutions durant les années 1850 sont à l'origine de l'extraordinaire soutien dont feront preuve les dissidents envers la IIIème République. Les enfants dissidents furent en effet*

souvent les premiers à l'âge des écoles laïques du bocage, et ce thème est toujours fermement défendu par la communauté à notre époque » et les parents votaient plus à gauche que le reste de la population du bocage bressuirais.



Carte postale de 1910 de « l'école des Garçons ». On peut apercevoir quelques petites filles.

La loi de 1905 concernant la séparation de l'église et de l'état eut peu d'incidence auprès des catholiques vu que c'était un acte de l'état français qui ne remettait pas en cause l'épiscopat concordataire. Au fur et à mesure du XXe siècle, la grande église ne désigna plus la petite église comme schismatique, considérant les dissidents comme des catholiques romains et ne parla plus d'abjuration lorsque certains rentraient dans la grande église. Il y eut aussi régulièrement des négociations avec Rome, qui suivirent toutefois infructueuses.

Au début du XXe siècle, il n'a??y avait plus officiellement à Beaulieu que cinq foyers dissidents, faisant même oublier qu'??elle fut une des paroisses les plus anticoncordataires de la région. Mais ce fut certainement une sous-estimation, car notamment dans les années 1940/1950, on pouvait encore en compter au moins six foyers à Beaulieu.

Il est vrai que le recul à??tait g??on??ral, ainsi en 1907, il fut évalué par le journal *La Croix* que pour les trois cantons de Bressuire, Châtillon, et Cerizay, il y avait environ 3 000 dissidents, dont 950 pour la seule commune de Courlay.

Et de nos jours ? La petite église n'a??pas encore complètement disparue dans cette région, surtout en son centre de la Plainelière de Courlay. L'??exode rural n'a??ayant pas à??t?? le plus ravageur, l'??erosion fut lente, même si aux vues de l'??extérieur, elle semble s'??accélérer en ce début du XXIe siècle. Les dissidents eux-m??mes savent que la Petite église est appelée à disparaître. À Beaulieu, à peine, remarque-t-??on les voitures garées aupr??s de la chapelle certains dimanches, et quelquefois au d??tour d'??une conversation, surtout de personnes âgées, on peut entendre : « mais si, tu sais ses parents étaient dissidents, il /-elle s'??est changé(e) à son mariage » ou « il est de la Plainelière » signifiant son appartenance à la Petite église.  
[P??rennit?? du mouvement anticoncordataire : deux siècles plus tard, les fidèles de la « Petite église persévèrent » Entretien avec Bernard Callebat et Jean-Pierre Chantin](#). La dissidence continue la fin de son chemin<sup>43</sup>Conférence De Guy Talbot à La société d'??histoire, d'??archéologie et des arts du Pays thouarsais (Shaapt) concernant la Petite Eglise, La N.R du 25 mai 2018 indique qu'??aujourd'??hui devant la baisse des effectifs, Guy Talbot estime « qu'??in??uctablement, le mot FIN arrive dans les prochaines années. Il est important que la Petite église puisse s'??atteindre en paix ». , entre une indifférence bienveillante des habitants la protégée ainsi du regard des non-locaux<sup>44</sup> Jean Rouziès, *Courlay (79) à?? Les Texier et la Petite Eglise racontée par l'??abbé Bertaud*, extrait : L'??Anjou trimestrielle à?? ?? à??t?? 1993 disponible sur le site la Marache Normande , malgré toutefois d'??une certaine curiosité<sup>45</sup>[P??te de la « Petite église : deux siècles de dissidence religieuse,](#) article de la Nouvelle R??publique Publié le 25/05/2018â?!. Car qui originaire de cette région n'a??pas eu un ancêtre dissident ? Elle a en tout cas marqué les esprits, et la « Vendée de la m??moire » dans le Bessuirais en f??t profondément impactée.

A lire aussi : [Souvenir des guerres de Vendée gravé dans la roche à Beaulieu-sous-Bressuire](#)

## Notes

- 1

J. Pacreau, *M??moire sur le schisme de la Petite église en France spécialement dans le dioc??se de Poitiers*, manuscrit -copie presbyt??re Courlay : « (â?!) quitta Nantes vint d'??abord à Beaulieu chez la Demoiselle de la Haye cela se passait en 1834. L'??année suivante il se transporta aux Aubiers avec toute sa suite, il y fut bien reçu et y fixa avec plaisir son domicile. De là il visita les chapelles de Beaulieu, de Cirières, de Montigny, de Courlay et de Saint André »

- 2

Arch. D??p. Vienne : 20 J 497. R??habilitations de mariages dissidents

- 3

À « Dès 1820, le pape Pie VII, autorisait cette pratique même si il n'y avait pas un double consentement, si seulement l'un des deux membres du couple acceptait de rentrer dans le giron la Grande Église » dans *Les réhabilitations de mariages dissidents dans le nord des Deux-Sèvres de 1830 à 1860* de Pascal Héroult [http://shsds.deux-sevres.fr/etude\\_congres\\_2015\\_mariage.pdf](http://shsds.deux-sevres.fr/etude_congres_2015_mariage.pdf)

- 4

À « Les Aubiers ne regroupent plus que 331 dissidents sur une population de 2 121 habitants (15,6 %)32 alors que la paroisse en comptabilisait 1 200 sur un total de 1 617 (74,2 %) au début du siècle. Et le curé Pacreau en compte seulement 100 sur un ensemble de 2 522 habitants (3,9 %) en 1865 »

- 5

À « La petite commune de Beaulieu située à cinq kilomètres de Bressuire (Deux-Sèvres) se compose de 450 habitants dont un tiers n'est pas catholique » cité dans une supplique de Guerry curé de Beaulieu à S. M. L'impératrice pour obtenir un secours pour la reconstruction du clocher de l'église datée du 26 septembre 1866 à Ad79 cote 20 384 Église (1866-1895)

- 6

Chanoine Naz. T, *Dictionnaire de droit canonique*, T. VI col. 1438-1447 : « Les autres, et de nombreux prêtres réfractaires en France, considèrent Mgr de Théobald Mines comme leur chef religieux et lui attribuent une juridiction pour l'église universelle, en vertu des pouvoirs extraordinaires accordés par Pie VI aux évêques français lors de la Révolution et, selon eux, jamais retirés. La Petite Église de Lyon espéra prêter des services minaristes à Mgr de Théobald Mines pour être ordonnés; mais le pape latéran informa en 1821-1822 de la position de cette Église en matière janséniste et rompit tout rapport avec elle »

- 7

Pour Mgr Pie l'évêque de Poitiers « cette papauté laïque et féodale minime » était choquante cité par Julien Rousselot, *la petite Église des Deux-Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine -université Tours 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199

- 8

Il y avait des écoles tenues par des sœurs, à Courlay, Cironnes et Breuil-Chaussée et Beaulieu, elles avaient rarement leur brevet de capacité et contrevenaient donc à la loi Guizot de 1833, mais ne furent pas inquiétées par la Monarchie de Juillet

- 9

Julien Rousselot, *la petite Église des Deux-Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine - université Tours- 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199

- 10

Testament de Mlle la Haye-Montbault « Je soussignée Catherine Théobald se Victoire de La Haye Montbault, propriétaire, demeurant au logis de la Prévôté à Beaulieu, canton de Bressuire, donne et lègue avec droit d'accroissement entre eux à Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément Aristide Jottreau, frères germains, mes fils, enfants de Joseph Jottreau et de Marie Perrine Bouet, demeurant actuellement la dite Prévôté, la maternité de la Châlonnière, et tout ce qui en dépend, sans aucune réserves, située communes de Beaulieu et de Bretignolles, plus la maison que j'ai fait construire pour les bonnes sœurs au dit lieu de la Châlonnière avec le jardin en dépendant (à ?!) » Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1

## • 11

*Monographie scolaire : notice sur l'enseignement primaire de la commune dressée par Mr Vergnau Instituteur 1902 Ad 79 4 BIB 96-1 : « vers 1830, une Demoiselle Catherine de la Haye-Montbault, personne très charitable, très libérale malgré son origine aristocratique appartenant à la secte religieuse des Dissidents sans doute mut de l'ignorance profonde dans laquelle grandissait les enfants de cette époque, et résolut de leur procurer les moyens de s'instruire. Dans ce noble but, elle fit bâtir une maison dans sa ferme de la Châlonnière (hameau de la commune de Beaulieu) et y établit pour l'instruction des enfants des deux sexes, deux institutrices congréganistes dissidentes comme elle. Après avoir enseigné quelques années ces sœurs quittèrent la commune, on ne sait pour quel motif »*

## • 12

Julien Rousselot, *la petite Église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine université Tours- 1996-97- Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199

## • 13

Jean Baptiste Maingret était né à Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, maître tayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1)

## • 14

Jean Baptiste Maingret était né à Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, maître tayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1)

## • 15

Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1

## • 16

Ad79 2O 282

## • 17

Ils sont directement concernés par le décret du 25 mars 1852 qui interdit toute réunion ayant pour objet la politique, ou la religion en cas de culte non autorisé

## • 18

AD797M5

## • 19

AD79 2O 282

## • 20

ibid

## • 21

Abbé Béon-Claude Abrégé historique de la paroisse de Beaulieu-sous-Bressuire 1902 à vendredi de Poitiers à Dossier Beaulieu-sous-Bressuire.

## • 22

Julien Rousselot, *la petite Église des Deux Sèvres, permanences et mutations* -maîtrise d'histoire contemporaine -université Tours 1996-97 -Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 1999

## • 23

Abbé J. Pacreau « Mémoire sur le schisme de la Petite Église en France spécialement dans le diocèse de Poitiers, » manuscrit -copie presbytère Courlay

## • 24

Julien Rousselot, *la petite Église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine université Tour 1996-97 -Revue d'histoire du pays- bressuirais n°48 -1998 199

- 25  
Recensement de Beaulieu en 1866, il est noté « *instituteur privé* » habitant le Verger avec ses sœurs Roze et Victoire où son frère François y est agriculteur.
- 26  
Aujourd'hui Saint-Martin des tilleuls <https://www.st-martin-des-tilleuls.fr/historique/>
- 27  
Avec qui elle avait des liens cf. abbé Pacreau
- 28  
Elle aurait été postérieurement surnommée par ses adversaires « la papesse de saint Martin » la Croix de 1907 Gallica
- 29  
Ad85 registres Saint-Martin-des-Tilleuls état-civil Décès 1884-1904 AC247
- 30  
Article, *un schisme qui sauteint* dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica
- 31  
AD 85num 503 84 Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges (*Chronique paroissiale* tome 4 n°9-13 1899 Les héritiers de la demoiselle deux neveux avaient fait appel sans succès concernant son testament)
- 32  
R. P. Jean-Emmanuel B. Drochon, *La Petite Église : essai historique sur le schisme anticoncordataire, avec carte et portraits*, Paris Maison de la bonne presse-1894 1894. Gallica aurait été tisserand à Mortagne puis devenu chef de file des dissidents de Cirières./Dans de Clercq Charles, *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*. In: Revue des Sciences Religieuses, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52. Lors d'une tentative de rapprochement, entre Rome et les dissidents lyonnais et « vendéens » fut un des interlocuteurs avec un dénommé Bertaud( qui entrera à la suite de cela dans la Grande Église). Une délocalisation lyonnaise logea chez Jottreau en novembre 1893
- 33  
Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1
- 34  
Si on se réfère à de Clercq Charles *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*. In: Revue des Sciences Religieuses, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52.
- 35  
Article, *un schisme qui sauteint*, dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica
- 36  
Clercq Charles, *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*
- 37  
Ad 79 25 V1 lettre du 18 janvier 1854 du cabinet du sous-préfet de Bressuire au préfet indiquant que le propriétaire de la chapelle dissidente de Beaulieu M Gotros (pour Jottreau)
- 38  
Archives de la cure de Beaulieu
- 39  
Ad79 2o282
- 40  
En 1903 l'école pour filles fut fermée et une autre école religieuse fut délocalisée à une autre construite le 29 mars 1905

## • 41

Julien Rousselot, *la petite Église des Deux-Sèvres, permanences et mutations*, -maîtrise d'histoire contemporaine université -Tours 1996-97- Revue d'histoire du pays bressuirais n°48 -1998/199 : « Il serait intéressant de chercher à savoir si ces persécutions durant les années 1850 sont l'origine de l'extraordinaire soutien dont feront preuve les dissidents envers la IIIème République. Les enfants dissidents furent en effet souvent les premiers à l'âge des écoles laïques du bocage, et ce thème est toujours fermement défendu par la communauté à notre époque »

## • 42

[Pérennité du mouvement anticoncordataire : deux siècles plus tard, les fidèles de la Petite Église persévèrent](#) Entretien avec Bernard Callebat et Jean-Pierre Chantin

## • 43

Conférence De Guy Talbot à La société d'histoire, archéologie et des arts du Pays thouarsais (Shaapt) concernant la Petite Eglise, La N.R du 25 mai 2018 indique qu'aujourd'hui devant la baisse des effectifs, Guy Talbot estime « inéluctablement, le mot FIN arrive dans les prochaines années. Il est important que la Petite Église puisse s'éteindre en paix ».

## • 44

Jean Rouziès, Courlay (79) à?? Les Texier et la Petite Eglise racontent par l'abbé Beraud, extrait : L'Anjou trimestrielle à?? été 1993 disponible sur le site la Marache Normande

## • 45

[Petite Église : deux siècles de dissidence religieuse](#), article de la Nouvelle République Publié le 25/05/2018

**Categorie**

1. Guerres de Vendée
2. Empire
3. XIXe Siècle

**Tags**

1. Beaulieu sous Bressuire
2. Bocage
3. Bressuire
4. Deux-Sèvres
5. Guerre de Vendée
6. Petite Eglise
7. Poitou
8. Vendée

**date crée**

20/10/2020

**Auteur**

christelle-augris